



**Cabinet du Maire**  
Réf. : NB/JP F  
☎ 01.30.15.39.02

M. Jehan-Eric WINCKLER

Sous-Préfet de Saint-Germain en Laye

1 rue du Panorama

78100 SAINT-GERMAIN- EN -LAYE -  
Cedex

Montesson, le 18.10.2021

Monsieur le Sous-Préfet,

Comme vous le savez, depuis la mi-juin, une quarantaine de familles accompagnées de véhicules et de caravanes se sont installés dans le quartier montessonnois de La Borde, sur la zone commerciale abandonnée de l'ancien magasin "maison de la literie".

Depuis le début de cette occupation illégale, un certain nombre de nuisances touchant les Montessonnois riverains de cette zone ont occasionné des dépôts de plaintes ainsi que des courriers et mails de réprobation en Mairie.

Les parcelles occupées étant des terrains privés appartenant à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF), celui-ci a engagé une action en référé devant le Juge judiciaire. L'audience a eu lieu le 7 octobre mais la décision du Tribunal a été placée en délibéré au 6 décembre prochain !

Auparavant, le 16 juin, la Ville avait sollicité auprès de vous, (courrier avec transmission d'un arrêté interdisant l'installation des GDV en dehors de l'aire existante à cet effet, sur le territoire de Montesson) la mise en œuvre de la procédure de mise en demeure et d'évacuation forcée des occupants du site.

Le 9 août, un second courrier, allant dans le même sens, vous a été adressé. Ces deux lettres sont restées sans réponse.

A la rentrée, nous avons pu constater que le nombre de personnes présentes sur le site avait encore augmenté et que des fils électriques pendaient à l'extérieur, présentant un risque grave d'électrocution et d'incendie, au regard d'une non-conformité aux normes de sécurité.

En conséquence, j'ai immédiatement pris un arrêté municipal, que je vous ai transmis, au titre de la dangerosité des lieux et du péril imminent que représente cette situation et demandant l'évacuation de ces terrains afin de préserver la sécurité et la salubrité publiques, tant pour les occupants du site que pour les Montessonais vivant à proximité de celui-ci.

En conséquence, je vous demande, de nouveau, de bien vouloir autoriser le concours de la force publique pour l'exécution du présent arrêté.

Dans l'attente de votre réponse, qui je l'espère, sera favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Nicole BRISTOL

Maire de Montesson

Vice-Présidente du Conseil départemental

Vice-Présidente de la CASGBS